

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS
Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web: https://www.codinf.fr



DIVERGENCES D'INTERPRÉTATION autour de la remontée des faillites en France



DONNÉES DE LA BANQUE DE FRANCE

publiées le 6 avril

La barre des 45 000 défauts a été franchie au mois de mars sur un an. Il n'y a pas de « mur de faillites » à l'horizon, mais leur nombre grimpe rapidement tout de même. Les défaillances pourraient dépasser leur niveau de pré-pandémie en 2023, en raison principalement de la hausse des taux et de la raréfaction du crédit.

Le nombre de défaillances d'entreprise a rebondi de 49 % en mars par rapport au même mois de 2022. Sur un an, le nombre de procédures ouvertes s'établit ainsi à 45 120 contre 30 285 un an plus tôt. Un chiffre toujours inférieur à celui observé en 2019 avant la crise sanitaire (51 000), qui signe un retour à la normale après une parenthèse de deux ans où les entreprises ont été massivement aidées par l'État.

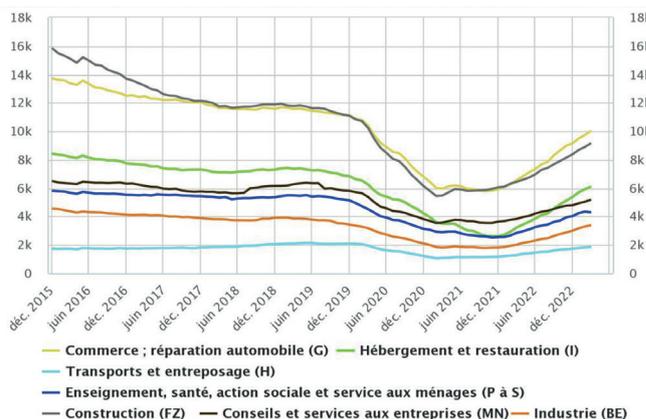
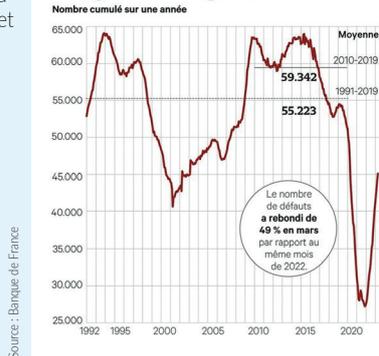
Les toutes petites entreprises (TPE) ne sont pas les seules à tomber. Les PME qui emploient plus de 50 salariés sont elles aussi touchées avec un quasi-doublement des défauts sur un an. Sont concernés en premier lieu l'hôtellerie-restauration, l'industrie, le commerce et les activités immobilières.

Taille	Cumul 12 derniers mois (a) (données brutes)							
	2019	Fév. 23	Fév. 23/Fév. 22	Fév. 23/2019	Mars 22	Mars 23 prov.	Mars 23/Mars 22	Mars 23/2019
PME, dont	51 119	44 087	51,5%	-13,8%	30 263	45 081	49,0%	-11,8%
Microentreprises et taille indéterminée	48 747	40 876	49,1%	-16,1%	28 473	41 736	46,6%	-14,4%
Très petites entreprises	1 478	2 015	93,8%	36,3%	1 124	2 081	85,1%	40,8%
Petites entreprises	650	902	88,3%	38,8%	509	952	87,0%	46,5%
Moyennes entreprises	244	294	84,9%	20,5%	157	312	98,7%	27,9%
ETI-GE	26	37	76,2%	42,3%	22	39	77,3%	50,0%
Ensemble	51 145	44 124	51,5%	-13,7%	30 285	45 120	49,0%	-11,8%

Source : Banque de France - Base Fiben. Données disponibles début avril 2023 : définitives pour février, provisoires pour mars.
Calcul : Banque de France - Direction des Entreprises - Observatoire des entreprises
a Cumul des douze derniers mois comparé au cumul des mêmes mois un an auparavant et à l'année 2019 (janvier à décembre 2019).

NB : les données n'intègrent pas les radiations, qui avaient explosé l'an dernier.

Les défaillances d'entreprises en augmentation depuis un an



ANALYSE D'ALLIANZ TRADE

publiée le 6 avril

Aux entreprises « zombies » qui avaient été secourues lors de la pandémie et qui font progressivement défaut s'ajoutent toutes celles qui pâtissent du contexte actuel. Entre la demande qui faiblit, l'inflation forte et la dégradation des conditions de financement, l'environnement est de fait devenu nettement moins favorable pour les entreprises. Si la baisse des prix de l'énergie apporte une respiration bienvenue, cela ne suffit pas à compenser. Certaines sociétés n'ont pas su gérer le retournement de conjoncture, dû à une reprise plus rapide qu'attendue, et se retrouvent avec plus de stocks et de main-d'œuvre que nécessaire et des frais financiers élevés.

Le durcissement des conditions d'octroi des crédits par les banques et de la remontée des taux d'intérêt est inquiétant et peut être le catalyseur de la remontée des difficultés au cours des prochains mois, car les hausses de taux d'intérêt ont un effet décalé dans le temps. Si le volume de crédit baisse, il y aura mécaniquement une accélération des défauts.

Compte-tenu que l'Urssaf a annoncé que les assignations pour recouvrement reprendraient cette année et que les entreprises sont confrontées au remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) déployés pour soutenir le tissu productif pendant la crise sanitaire, Allianz Trade attend 59 000 défauts cette année, soit une hausse de 41 %.

ÉTUDE ALTARES

des défaillances d'entreprises en France au 1^{er} trimestre 2023

Avec 14 317 procédures collectives ouvertes depuis le début de l'année, le niveau des défaillances augmente de près de 44 % par rapport au 1^{er} trimestre 2022. Après être tombées à des seuils historiquement bas en 2021, elles retrouvent désormais des niveaux d'avant crise.

La référence de 2019 est déjà parfois dépassée. C'est en particulier le cas pour les PME dont le nombre de défaillances est désormais comparable au seuil de 2016. Les TPE ; qui comptent pour 92% du total des défaillances, ne sont pas épargnées, car 77 % sont immédiatement liquidées. Leur nombre est au plus haut depuis 2017.

Le rythme ne ralentit pas et cela sans que les assignations URSSAF ne gonflent encore les ouvertures. Dans ces conditions, le niveau des défaillances devrait avoisiner voire dépasser le seuil des **55 000**.

Bonne résistance des très jeunes entreprises post-Covid (- 21 %) mais sévère tendance de défaillances pour les PME et les ETI : 1125 sociétés (niveau jamais vu depuis 2015) d'au moins 10 salariés ont fait défaut au cours de ce premier trimestre 2023. Ces défaillances ont bondi de 59 % sur un an et sont désormais supérieures à celles enregistrées début 2016.

Le secteur textile-habillement concentre plusieurs défauts de PME ce trimestre. Il est suivi par le bâtiment, le transport routier de marchandises, la restauration, l'aide à domicile et l'action sociale.

Les secteurs d'activité retrouvent au mieux leur valeur de début 2019

La **construction** est à son tour rattrapée par l'envolée des défaillances (+42%) mais demeure sous le niveau de sinistralité du début 2019. La hausse est portée par le **BTP** (+43%) tandis que l'immobilier (+39%) retourne au niveau de début 2018. La tendance est très sévère pour la **promotion immobilière** (+107%) et l'**agence immobilière** (+96%), au plus haut depuis début 2015.

Le **commerce interentreprises** (+46%) demeure sous la sinistralité de début 2019. Si les **grossistes alimentaires** remontent à leur niveau de début 2018, ceux des **matériaux de construction** retrouvent à peine le volume de 2020.

Le **commerce de détail** (+49%) remonte aux valeurs de 2018. Le **détail alimentaire** souffre particulièrement (+60%) et approche la valeur de 2017.

Les **magasins multi-rayons** (+47%) sont au-delà des défaillances de 2017. La **vente hors magasin** (+41%) retrouve sa sinistralité de début 2018. Il s'agit pour l'essentiel de ventes sur les marchés et sur les plateformes. Le niveau des défaillances reste en-dessous de 2019 dans le **sport & loisirs** (+70%), le **commerce d'habillement** (+66%) et dans le **soin de la personne & optique** (+55%). Le **commerce et réparation de véhicules** (+31%) est sévèrement orienté car, au cours des quinze dernières années, seul le premier trimestre 2014 a comptabilisé un volume comparable.

Dans l'**industrie manufacturière** (+38%) les défaillances sont presque au niveau du début 2019. La sinistralité revient au niveau de 2020 dans le **bois et matériaux de construction** (+47%) et dans l'**imprimerie** (+58 %). Elle approche les valeurs de 2019 dans le **textile-habillement** (+33%) mais les dépasse dans la **métallurgie-mécanique** (+31%), voire celles de 2017 dans la **réparation-maintenance** (+57%).

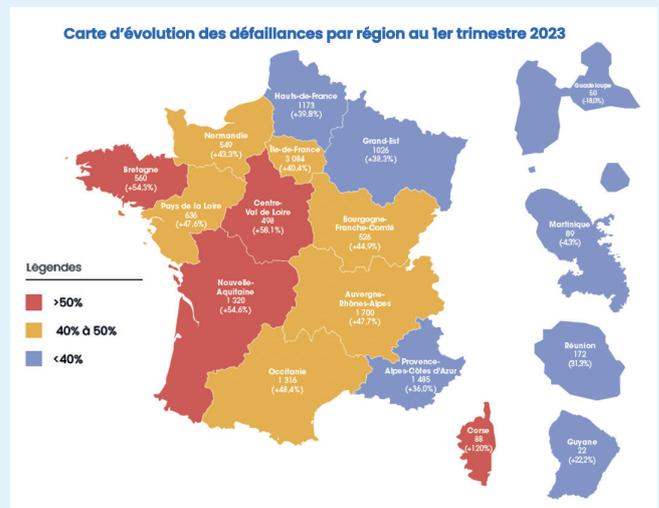
L'**agroalimentaire** est au plus haut depuis dix ans (+86%). Les **produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes** (+63 %) sont à un niveau jamais approché depuis début 2017.

La **restauration** enregistre son pire volume de défaillances depuis 2016. En **restauration traditionnelle**, l'évolution est forte (+50%) mais semble un peu ralentir. À l'inverse, la tendance reste vive (+80%) en **restauration rapide**. Les **débits de boisson** (+42%) et l'**hébergement** (+58%) sont au niveau du début 2019.

Dans le secteur des services aux particuliers, les salons de coiffure et instituts de beauté (+44%) reviennent pour la première fois au volume de 2015.

Le secteur des **services aux entreprises** (+38%) est au niveau de 2017. Les défaillances des **activités scientifiques et techniques** (+45%) sont plus nombreuses que début 2018, comme les activités de **conseil en communication et gestion** et les **services d'architecture et d'ingénierie**.

Le **transport de marchandises** (+40%) a dépassé le niveau de 2017.



RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
1 100 000 €	METROPOLE TELEVISION	33901245200084	26/04/2023
220 000 €	LES LABORATOIRES SERVIER	08548079600151	26/04/2023
210 000 €	TECUMSEH EUROPE SALES & LOGISTICS	80845254400014	05/04/2023
195 000 €	SAS IXAPACK GLOBAL	54735033000023	05/04/2023
168 000 €	BRIDOR	49166889300010	26/04/2023
135 000 €	CEGID	41021801000032	05/04/2023
91 000 €	LES DERIVES RESINIQUES ET TERPENIQUES	98552015400016	13/04/2023
90 000 €	FOCAL JMLAB	34439430900035	05/04/2023
90 000 €	CITINEA OUVRAGES FONCTIONNELS	95450008800164	05/04/2023
80 000 €	HOPITAL PRIVE JEAN MERMOZ	77813787700081	05/04/2023
61 000 €	CITE GOURMANDE	42369744000034	26/04/2023
47 000 €	CURIUM PET FRANCE	43255499600020	05/04/2023
40 000 €	LA FOIREFOUILLE SA	30996616600204	13/04/2023
38 000 €	MANUFACTURE DE PRODUITS D'HYGIENE	30127612700125	05/04/2023
35 000 €	DISTRI MATERIAUX BOIS-PANNEAUX DMBP	50810215900029	05/04/2023
33 000 €	SAS DEMATHIEU & BARD CONSTRUCTION NORD	48773439400025	13/04/2023
30 000 €	SAS BALL PACKAGING EUROPE FRANCE	34951600500015	26/04/2023
28 000 €	LOGISTIMAX	45325763600028	26/04/2023
25 000 €	ELYDAN	38806279600080	05/04/2023
18 000 €	EUROFOR - FORALOC	39262903600014	05/04/2023
16 000 €	SASU ACTIVE MEDICAL DISPOSABLE	49019957700019	13/04/2023
14 000 €	SOC LYON PARC AUTO POUR REALISAT GESTION	96950545200017	05/04/2023
12 000 €	CLINIQUE VICTOR PAUCHET DE BUTLER	64172029700028	05/04/2023
11 000 €	SAS SECO TOOLS FRANCE	70372007800012	26/04/2023
2 000 €	CARDIOLOGIE ET URGENCES	49485829300017	05/04/2023
2 000 €	SAS NL TOYO INK EUROPE SPECIALTY CHEMICALS	38931619100037	26/04/2023
1 000 €	SEPROLEC	32170310000040	26/04/2023
1 000 €	GEOFIN SAS	48305470600013	05/04/2023

UN CRAN DE PLUS POUR LE TAUX D'INTÉRÊT DE LA BCE

Les entreprises qui appliquent des pénalités de retard de paiement au taux par défaut du Code de commerce devront appliquer 13,75% l'an à compter du 10 mai...

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

■ Comité de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » des 4 et 18 avril